

3G SANTE

Société par actions simplifiée
au capital de 15.000 €

Siège social : 435, rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes
493 791 875 RCS Nîmes
(la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 2 JUIN 2025**

Le 2 juin 2025,

La soussignée :

- **ELSAN SAS**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 58 bis, rue La Boétie, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 802 798 934, représentée par M. Simon LEVY, dûment habilité à cet effet,

associée unique détenant la totalité des 500 actions de la Société représentant 100% du capital social et des droits de vote de la Société (l' « **Associé Unique** »),

connaissance prise des documents suivants :

- le texte des projets de décisions,
- la lettre de démission d'OC SANTE de ses fonctions de Président de la Société,
- un exemplaire des statuts actuels de la Société,
- le projet de statuts modifiés de la Société,

a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission d'OC SANTE de son mandat de Président de la Société et désignation d'ELSAN SAS en remplacement,
2. Adhésion à la convention de trésorerie du groupe ELSAN,
3. Adhésion à la centrale de référencement,
4. Adhésion au GIE ELSAN,
5. Adhésion au GIE ELSAN Etablissements,
6. Adhésion au GIE ELSAN SERVICES,
7. Adhésion au GIE CENTRE MEDICAL INTERNATIONAL,
8. Transfert du siège social de la Société,
9. Modification de la date de clôture de l'exercice comptable, et
10. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

*

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de OC SANTE de son mandat de Président de la Société et désignation d'ELSAN SAS en remplacement

L'Associé Unique,

connaissance prise de la lettre de démission de OC SANTE de ses fonctions de Président de la Société, par courrier en date du 2 juin 2025,

reconnait que la démission a été valablement notifiée,

constate, en conséquence, la cessation de OC SANTE de ses fonctions de Président de la Société avec effet immédiat et sans indemnité,

décide de nommer en remplacement, pour une durée indéterminée, en qualité de Président de la Société, avec effet immédiat :

- **ELSAN SAS**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 58 bis, rue La Boétie, 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 802 798 934,

ELSAN SAS accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

A ce titre, ELSAN SAS sera investie de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts de la Société aux associés.

ELSAN SAS déclare par ailleurs qu'elle ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de Président.

DEUXIEME DECISION

Adhésion à la convention de trésorerie du groupe ELSAN

L'Associé Unique,

connaissance prise des termes et conditions de la convention de gestion de trésorerie mise en place au sein du groupe Elsan auquel l'Associé Unique et la Société appartiennent,

décide d'autoriser l'adhésion de la Société à ladite convention, et en conséquence,

donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation au profit de la personne de son choix, à l'effet de, au nom et pour le compte de la Société, conclure ladite convention, et plus généralement, signer tous actes, pièces et faire le nécessaire à l'effet de la conclusion de ladite convention.

TROISIEME DECISION

Adhésion à la centrale de référencement

L'Associé Unique,

connaissance prise des termes et conditions de la convention d'adhésion à la centrale de référencement du groupe Elsan auquel l'Associé Unique et la Société appartiennent, permettant d'accéder à des tarifs préférentiels sur les achats,

décide d'autoriser l'adhésion de la Société à ladite convention, et en conséquence,

donne tous pouvoirs au Président, avec faculté de délégation au profit de la personne de son choix, à l'effet de, au nom et pour le compte de la Société, conclure ladite convention, et plus généralement, signer tous actes, pièces et faire le nécessaire à l'effet de la conclusion de ladite convention.

QUATRIEME DECISION
Adhésion au GIE ELSAN

L'Associé Unique,

rappelle que le GIE ELSAN a pour objet l'exploitation en commun de tous services et notamment les activités suivantes : l'organisation, l'information, la comptabilité, le contrôle de gestion, l'assistance juridique, la communication, la gestion et en particulier celle des ressources humaines, l'organisation des systèmes informatiques, l'assistance dans la gestion des participations, et d'une manière générale, le conseil et l'audit de toute nature, ainsi que l'étude de tout problème technique, administratif, financier ou autres, le cas échéant en mettant du personnel à la disposition des bénéficiaires du groupement, la détention de marques utilisées par les membres du groupement dans le cadre de leur activité,

approuve l'adhésion de la Société audit GIE ELSAN, groupement d'intérêt économique constitué sans capital dont le siège est situé 58 bis, rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 492 879 325.

CINQUIEME DECISION
Adhésion au GIE ELSAN Etablissements

L'Associé Unique,

rappelle que le GIE ELSAN Etablissements a pour objet l'exploitation en commun de tous services de *sourcing*, de recrutement, de formation des directeurs d'établissement et de toutes autres personnes susceptibles d'intervenir dans des fonctions similaires ou complémentaires,

approuve l'adhésion de la Société audit GIE ELSAN Etablissements, groupement d'intérêt économique constitué sans capital dont le siège est situé 58 bis, rue la Boétie, 75008 Paris, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 818 849 499.

SIXIEME DECISION
Adhésion au GIE ELSAN SERVICES

L'Associé Unique,

rappelle qu'afin de bénéficier des services mutualisés de développement de l'activité économique des membres du groupe ELSAN auquel l'Associé Unique et la Société appartiennent,

approuve l'adhésion de la Société au GIE ELSAN SERVICES, dont le siège social est situé 3055, avenue de Prades, 66000 Perpignan immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 442 731 295.

SEPTIEME DECISION
Adhésion au GIE CENTRE MEDICAL INTERNATIONAL

L'Associé Unique,

rappelle que le GIE CENTRE MEDICAL INTERNATIONAL a pour objet principal la mise à la disposition de ses membres des services communs, en moyens matériels et humains, nécessaires à leurs activités en matière médicale, de prévention de santé, de soins et plus généralement de prestations sociales ou médico-sociales,

approuve l'adhésion de la Société au GIE CENTRE MEDICAL INTERNATIONAL, dont le siège social est situé 38, quai de Jemmapes, 75010 Paris et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 830 716 056.

HUITIEME DECISION
Transfert du siège social de la Société

L'Associé Unique,

connaissance prise des statuts de la Société,

décide de transférer le siège social de la Société du 435, rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes au 75, chemin de la Carsalade, 30900 Nîmes, à compter de ce jour.

décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 3 (*Siège social*) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Le siège social est établi : 75, chemin de la Carsalade, 30900 Nîmes. »

précise que le reste de l'article 3 demeure inchangé.

NEUVIEME DECISION
Modification de la date de clôture de l'exercice comptable

L'Associé Unique,

connaissance prise des statuts de la Société,

décide de modifier la date de clôture de l'exercice comptable de la Société afin d'aligner ce dernier sur les exercices comptables du Groupe ELSAN,

décide en conséquence de modifier l'article 29 (*Exercice social*) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« Chaque exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de l'année suivante. »

précise que l'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} avril 2025, se finira le 31 décembre 2025.

DIXIEME DECISION
Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique,

décide que toutes les formalités requises par la loi qui seront les suites ou les conséquences de la décision qui précède, seront faites sous la diligence et la responsabilité des représentants légaux qui pourront se substituer tout mandataire de leur choix,

confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent acte en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que l'un des mandataires sociaux ou leur mandataire spécial, et notamment toute formalité auprès du greffe du tribunal de commerce territorialement compétent.

*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique déclare expressément accepter la signature du présent acte, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services de signature électronique Closd, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent acte conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, applicables à la signature électronique.

ELSAN SAS Représentée par Monsieur Simon LEVY	<i>Simon Levy</i>
---	-------------------